

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE
POUR L'OBTENTION DE LA CARTE
(CADRE RESERVE A LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE)**

Date d'instruction du dossier : Identifiant CAPL :
Validité : Du
Au

PIECES A FOURNIR pour une demande

	Individuelle ou Entreprise individuelle	Groupement ou Société
Formulaire de demande d'inscription au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire renseigné et signé	1 ^{ère} demande / renouvellement <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} demande / renouvellement <input checked="" type="checkbox"/>
photo d'identité* <i>*du mandataire pour les personnes morales</i>	1 ^{ère} demande <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} demande <input checked="" type="checkbox"/>
Copie d'une pièce d'identité* en cours de validité (CNI, passeport, permis de conduire) <i>*du mandataire pour les personnes morales</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Copie de l'attestation d'affiliation à la Caisse de prévoyance sociale ou le formulaire FRC2	<input type="checkbox"/>	
Copie des pièces justifiant du statut de l'exploitation (titre de propriété, autorisation d'exploitation...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Copie des statuts à jour de la plus récente composition du bureau au Journal officiel et le procès-verbal de l'assemblée générale désignant le mandataire de la carte professionnelle (idem pour les associations de loi 1901, les fédérations ou groupements)		<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les Entreprises individuelles ou les Sociétés : Copie de la déclaration au registre du commerce (extrait-K pour les Entreprises individuelles ou extrait K-bis pour les sociétés) et une attestation d'inscription au répertoire des entreprises (n°T.A.H.I.T.I.) de l'Institut de la statistique de Polynésie française de moins de trois mois	Si assujetties <input type="checkbox"/>	Si assujetties <input checked="" type="checkbox"/>
Relevé GPS établi par l'agent enquêteur, constatant la situation et la production de l'exploitation agricole* <i>*Délivrée par la direction de l'agriculture (voir annexe 1)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation du service en charge de l'agriculture relative à la superficie cultivée et au type de culture <i>*Délivrée par la direction de l'agriculture</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation de reprise d'exploitation* <i>*dans le cas d'un transfert (voir annexe 3)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la carte professionnelle	Si renouvellement <input type="checkbox"/>	Si renouvellement <input type="checkbox"/>

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE
POUR L'OBTENTION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE**

(Arrêté n°668 CM du 06 mai 2013 modifié)

Type de demande : Nouvelle demande Renouvellement Transfert d'exploitation

Identifiant carte professionnelle: du

NOM : ...**TERIITAHU**..... PRENOMS : ...**Alphonse**.....

Gérez-vous l'exploitation : pour votre compte ⁽¹⁾ pour une société

Dans le cas d'une société, remplir également la rubrique << Exploitation en société à la page 3 >> et y joindre les pièces nécessaires ⁽²⁾

ETAT CIVIL ⁽¹⁾

CELIBATAIRE CONCUBINAGE MARIE DIVORCE VEUF

NATIONALITE : ...**Française**.....

DATE DE NAISSANCE : ...**14** / **08** / **1997** LIEU DE NAISSANCE : ...**Papeete**.....

ACTIVITES

REGIME SOCIAL SALARIE RNS RSPF RETRAITE

ASSUJETTI A LA TVA Oui Non

PROFESSION DU CONJOINT :

REVENU PRINCIPAL DU FOYER : Agriculture Pêche Autres

**ADRESSE PERSONNELLE
DU CHEF D'EXPLOITATION**

**ADRESSE DE L'EXPLOITATION PRINCIPALE
OU DU LIEU DE PECHE**

Adresse : ...**PK. 27 c/mont**.....

Adresse : ...**idem**.....

N° TAHITI :

N° TAHITI :

COMMUNE OU COMMUNE ASSOCIEE : ...**Paea**.....

COMMUNE OU COMMUNE ASSOCIEE :

ILE : ...**Tahiti**..... SUBDIVISION : ...**IDV**.....

ILE : SUBDIVISION :

TEL : ...**87 89 57 16** FAX :

TEL : FAX :

BP :

BP :

Adresse email :

CAPACITE PROFESSIONNELLE DU CHEF D'EXPLOITATION (expérience ou formation)

VOTRE EXPERIENCE en tant que chef d'exploitoin, aide familiale ou salarié, pêcheur lagonaire en nombre d'années est de :ans

FORMATION GENERALE (diplôme) : FORMATION AGRICOLE (diplôme) : ...**BEPA**.....

STAGES de formation professionnelle : Heures de stage :

Organisme concerné :

STATUT DE L'EXPLOITATION ^{(1) (2)}

Vous êtes propriétaire locataire OU L'exploitation est mise à votre disposition

Autres cas (métayage, etc)

DESCRIPTION DES PRODUCTIONS DE L'EXPLOITATION

PRODUCTIONS VEGETALES	SURFACES ou POIDS RECOLTES	POINTS par unité (m2 ou tonnes)	POINTS
Tomate			
Pota			
Concombre			
Navet			
PRODUCTIONS ANIMALES	NBRE D'ANIMAUX ou DE PLACES D'ANIMAUX	POINTS par unité animal ou place	POINTS
PRODUCTIONS FORESTIERES	NOMBRES D'HECTARES	POINTS par ha	POINTS
Pins (Pinus sp)		80	
Autres essences non fruitières : Tou, miro, acajou, teck		150	
PRODUCTIONS LAGONAIRES	NOMBRE d'engins, de moyens naviguant, paquets, kg ou litres	POINTS PAR engins moyens naviguant, paquets, kg ou litres	POINTS
TOTAL DES POINTS			

Autorisez-vous la CAPL à communiquer les informations vous concernant en cas de besoin (manifestations diverses, statistiques agricoles...)

Oui

Non

REMARQUE:

- Les surfaces à considérer sont celles habituellement cultivées, en cours de culture de plantation ou qui viennent d'être récoltées.
- Les poids, quantités ou volumes récoltés sont ceux des 12 derniers mois de la demande d'inscription. Pour le nono, le coprah et le mape, c'est le poids récolté des 12 mois précédents, qui est pris en compte.
- Le total des points cumulés doit être de 400 points minimum pour obtenir la carte professionnelle.
- Le président de la CAPL reçoit et prononce l'inscription au registre sur demande des porteurs de projet <<VANILLE>> après avis du directeur de l'EPIC << Vanille de Tahiti >>

Pour le nombre de points par production, il faut se reporter à l'annexe 2 (pages 7 et 8).

EXEMPLE : pour une plantation de taro qui est une culture vivrière, le nombre de points défini à l'annexe 2 pour les cultures vivrière est de 0,2 point par m2. Ce chiffre est ensuite multiplié par la surface plantée et on obtient pour le taro 100 points (500 m2 x 0,2 points par m2).

PRODUCTIONS	NOMBRES DE M2 OU POIDS	POINTS PAR UNITE	POINTS
Cultures vivrières (taro)	500 m2	0,2	100
Cultures vivrières (bananiers)	1000 m2	0,2	200
Truies mères	7 truies	100	700
Pinus	10 ha	80	800
<<Ature>> filet	500 paquets	0,1	50
Total des points			1850

RAPPEL: 1 hectare = 10 000 m2 ; ½ hectare = 5 000 m2 ; 1 are = 100 m2

Cultures vivrières : taro, ufi, patate, fei, tarua, etc.....

Cultures maraichères : salade, chou, poireau etc.....

Vergers : agrumes, papayers, ananas, ram boutans, etc.....

Le déclarant soussigné, certifie jouir de ses droits civiques et affirme, sous sa responsabilité, l'exactitude de tous les renseignements portés sur cette demande, laquelle est établie en vue de son immatriculation au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire et déclare ne pas être employé par l'administration.

NOM et PRENOM du CHEF ou du GERANT de l'exploitation : **TERIITAHI Alphonse**.....

DATE : **16/03/2017**..... SIGNATURE : 

Conformément à la loi 78-7 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne inscrite au registre peut consulter les informations la concernant à la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire.

ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE
pour ceux qui n'atteignent pas les 400 points nécessaires

(Article 7 de l'arrêté n°668 CM du 06 mai 2013 modifié)

Ses productions ne totalisent pas les 400 points minimums requis, le déclarant soussigné s'engage à mettre en place les productions nécessaires pour atteindre le seuil des 400 points dans un délai d'un an.

DATE : SIGNATURE :

EXPLOITATION EN SOCIETE

Conformément à l'article 5 de l'arrêté n°668 CM du 06 mai 2013 modifié :

la carte professionnelle est délivrée au nom du mandataire des personnes morales, c'est-à-dire des sociétés de tout type, y compris les sociétés de fait (agriculteurs associés).

Ces sociétés doivent assurer elles-mêmes une production dont le total des points est de 400 points minimum.

Il appartient à l'organe décisionnaire de ces sociétés de désigner leur mandataire qui peut être éventuellement le gérant. Le mandataire désigné ne peut alors être inscrit une seconde fois au registre.

RAISON SOCIALE (Nom de la société ou du groupement) : **TERIITAHI and CO**.....

TYPE DE SOCIETE ^{(1) (2)}

SIEGE DE LA SOCIETE

<input type="checkbox"/> EAL	Entreprise agricole à responsabilité limitée	ADRESSE : PK. 27 c/mont
<input type="checkbox"/> EURL	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
<input type="checkbox"/> GIE	Groupement d'intérêt économique	COMMUNE OU COMMUNE ASSOCIEE : Paea
<input type="checkbox"/> SARL	Société à responsabilité limitée
<input type="checkbox"/> SCA	Société Civile Agricole	ILE : Tahiti
<input type="checkbox"/> SCEC	Société coopérative d'exploitation en commun	SUBDIVISION : IDV
<input type="checkbox"/> SEM	Société d'Economie Mixte	TEL : 40504687 FAX :
<input type="checkbox"/> AUTRES		N° TAHITI : B987057
ADRESSE EMAIL :		

REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE OU DU GROUPEMENT

NOM-PRENOM DU MANDATAIRE : **TERIITAHI Alphonse**.....

Le déclarant soussigné, affirme sous sa responsabilité l'exactitude des mentions portées sur le présent formulaire lequel est établi en vue de l'immatriculation au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire.

NOM ET PRENOM DU DECLARANT POUR LA SOCIETE : **TERIITAHI Alphonse**.....

FONCTION AU SEIN DE LA SOCIETE : **Directeur**.....

DATE : **16/03/2017**..... SIGNATURE DU DECLARANT :



⁽¹⁾ Cochez la case correspondant à votre cas

⁽²⁾ Joindre les pièces justificatives

NOTA BENE :

Après avoir rempli votre demande d'inscription au registre, vous devrez la déposer au service technique compétent (SDR, DRM, Epic...) pour avis.

En cas d'avis favorable, il vous sera demandé de vous acquitter de votre cotisation, la CAPL procédera alors à l'inscription au registre et à la délivrance de la carte professionnelle ; Celle-ci sera valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours quel que soit la date d'inscription.

PARTIE RESERVEE AUX SERVICES TECHNIQUES
ET
A LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

AVIS DE L'AGENT ENQUETEUR

NOM :	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<u>Observations</u> :
Prénom :	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Enquête effectuée le :	Signature :	

AGRICULTURE / ELEVAGE

AVIS DU CHEF DU SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL ou
AVIS DU CHEF DE SECTEUR AGRICOLE concerné

NOM :	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<u>Observations</u> :
Prénom :	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Enquête visée le :	Signature et cachet :	

AVIS DU DIRECTEUR DE L'EPIC « VANILLE DE TAHITI »

NOM :	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<u>Observations</u> :
Prénom :	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Enquête visée le :	Signature et cachet :	

PÊCHE LAGONAIRE / AQUACULTURE

AVIS DU DIRECTEUR DES RESSOURCES MARINES

NOM :	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<u>Observations</u> :
Prénom :	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Enquête visée le :	Signature et cachet :	

CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE

NOM :	<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<u>Observations</u> :
Prénom :	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Enquête visée le :	Signature et cachet :	

ANNEXE 1

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE PAR RAPPORT
A LA ROUTE DE CEINTURE ET DES ACCES SECONDAIRES
- PLAN DE LA PARCELLE -
(Relevé GPS)**

ANNEXE 2

Productions	Unités	Points/unité	Quantité pour avoir 400 points	Quantité pour avoir 1000 points
I - Activités agricoles				
1 taureau	Animal	35	11	29
1 vache mère	Animal	40	10	25
1 bovin à l'embouche	Animal	35	11	29
1 vache laitière	Animal	100	4	10
1 étalon ou jument	Animal	100	4	10
1 poulain ou pouliche	Animal	35	11	29
1 hongre	Animal	50	8	20
1 bélier	Animal	35	11	29
1 brebis	Animal	10	40	100
1 bouc	Animal	35	11	29
1 chèvre	Animal	10	40	100
1 chèvre laitière	Animal	50	8	20
1 verrat	Animal	35	11	29
1 truie mère	Animal	100	4	10
1 place (m2) de porc à l'engrais	m2	35	11	29
1 poule pondeuse	Animal	2	200	500
1 place de poulet de chair ou de canard à l'engrais	Place	3	133	333
1 place autre volaille (dinde, pintade...)	Place	1	400	1000
1 lapine mère	Animal	20	20	50
1 place de lapin à l'engrais	Place	5	80	200
1 ruche	Ruche	20	20	50
Céréales, oléagineux ou protéagineux	ha	200	2	5
Canne à sucre	ha	200	2	5
Cultures vivrières	m2	0,2	2 000	5 000
Pomme de terre	m2	0,2	2 000	5 000
Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	m2	0,2	2 000	5 000
Cultures florales ou ornementales de plein champ	m2	0,4	1 000	2 500
Cultures florales ou ornementales ou autres cultures sous ombrière	Pots	0,8	500	1 250
Cultures sous abri	m2	1	400	1 000
Cultures hors sol sans abri	m2	0,5	800	2 000
Pépinières	m2	0,5	800	2 000
Plantes aromatiques ou médicinales, Kava	m2	0,3	1 333	3 333
Ananas	m2	0,1	4 000	10 000
Vergers irrigués	m2	0,2	2 000	5 000
Vergers non irrigués et pandanus	m2	0,1	4 000	10 000
Cocos	coco	0,05	8 000	20 000
Coprah	tonne	150	2,7	6,7

ANNEXE 2

Productions	Unités	Points/unité	Quantité pour avoir 400 points	Quantité pour avoir 1000 points
I - Activités agricoles				
Feuille de cocotier à tresser	Feuille	0,1	4 000	10 000
Feuille de Pandanus à enfiler (Rauoro) ou à tresser (Paeore)	Panneau (15 feuilles)	0,1	4 000	10 000
Café sans ombrage	m2	0,1	4 000	10 000
Café sous ombrage	m2	0,05	8 000	20 000
Vanille sous ombrage naturel ou sur tuteur naturel	m2	0,2	2 000	5 000
Vanille sous ombrage artificiel ou tuteur artificiel	m2	1	400	1 000
Nono ou mape récolté	Tonne	60	6,7	16,7
II- Activités forestières				
Pinus	ha	80	5	12,5
Autres essences non fruitières	ha	150	2,7	6,7
Charbon de bois	tonne	50	8	20
III- Activités lagunaires				
1 parc à poissons	Unité	50	8	20
1 filet 25m	Unité	5	80	200
1 fusil sous-marin	Unité	10	40	100
1 nasse	Unité	5	80	200
1 harpon	Unité	5	80	200
1 ligne de fond gréé	Unité	5	80	200
1 pirogue sans moteur	Unité	20	20	50
1 embarcation à moteur	Unité	40	10	25
Poissons provenant de parcs ou de filets	Tonne	100	4	10
Einaa (1kg = 30 bols)	Tonne	100	4	10
Poissons provenant d'autres techniques	Tonne	100	2	5
Pahua (1 kg = 4 paquets)	Kilo	1	400	1 000
Maoa (1 kg = 20 paquets)	Kilo	1	400	1 000
Autres mollusques (palourdes, moules, poulpes, etc)	Tonne	100	4	10
Rori frais à moins de 50 francs/kg	Tonne	100	4	10
Rori frais à plus de 50 francs/kg	Tonne	350	1,2	3
Gonades de Vana	Litre	5	80	200
Crustacés	Kilo	0,5	800	2 000

ANNEXE 3

ATTESTATION DE REPRISE D'EXPLOITATION

Je soussigné(e) Mlle / Mme / M.
né(e) le / / atteste que j'arrête mon activité
(préciser l'activité) et cède mon exploitation située à
.....
à Mlle / Mme / M né(e) le / /

Je m'engage à radier mon activité auprès des instances administratives concernées (Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers, Institut de la statistique de la Polynésie française, Caisse de prévoyance sociale).

Fait à _____
Le _____
Signature

Je soussigné(e) Mlle / Mme / M.
né(e) le / / atteste que je reprends l'exploitation située à
.....
appartenant à Mlle / Mme / M né(e) le / /

Je m'engage à effectuer les formalités administratives d'inscription de création d'activité auprès des autorités compétentes (Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers, Institut de la statistique de la Polynésie française, Caisse de prévoyance sociale).

Fait à _____
Le _____
Signature